Extrait du CGT ARLES

https://www.cgtarles.fr/spip.php?article1228

Tentative déjouée d'attaque patronale contre le droit de grève des conseillers prud'hommes d'Arles !

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 9 dÃ©cembre 2018

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

C'était le 4 décembre à la cour d'appel d'Aix.

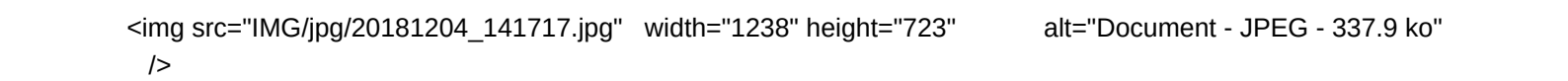

Le 4 décembre 2018 était convoqué, devant le 1er Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, un conseiller prud'hommes CGT du Conseil de Prud'hommes d'Arles, sur délation du Président employeur du Conseil. Ce dernier, n'hésitant pas à procéder d'après photo sur coupure de presse, avait dénoncé ce conseiller prud'homme salarié qui, en grève dans son entreprise, n'était donc pas venu siéger au Conseil. Il s'était appuyé sur un nouveau recueil de déontologie, écrit sur le modèle de ceux qui fleurissent aujourd'hui pour essayer de limiter l'exercice des droits fondamentaux des travailleurs des services publics. 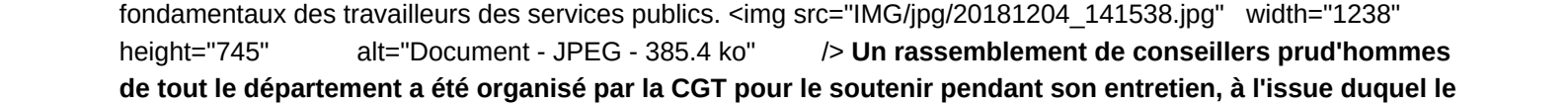

Un rassemblement de conseillers prud'hommes de tout le département a été organisé par la CGT pour le soutenir pendant son entretien, à l'issue duquel le 1er Président a finalement confirmé le libre exercice du droit constitutionnel de grève, et en a acquitté notre camarade. 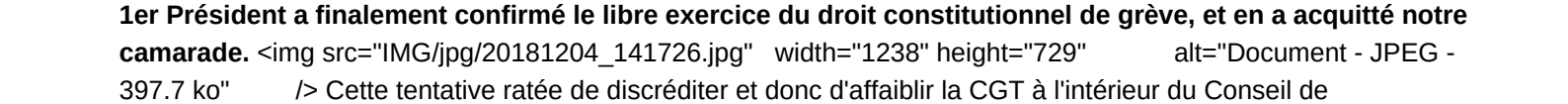

Cette tentative ratée de discréditer et donc d'affaiblir la CGT à l'intérieur du Conseil de Prud'hommes d'Arles, de la part du patronat arlésien, est à mettre en relation avec le projet de ce dernier de reloger le Conseil à l'intérieur des murs de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce projet poursuit un double but : disposer d'une "justice dédiée", et bénéficier d'une lucrative rente financière locative garantie par le Conseil Départemental. 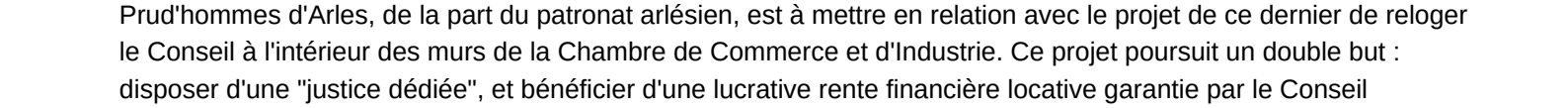

Forte de ce succès, la CGT s'opposera de plus belle à ces tentatives d'assujettir la justice du travail, ses juges et justiciables salariés, à la domination patronale.

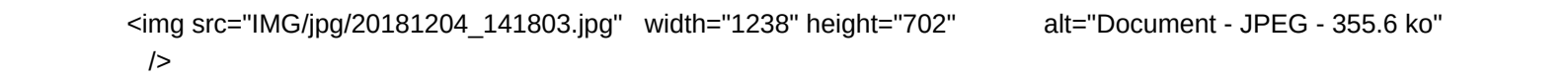

Copyright © CGT ARLES